

De la forêt en commun à la forêt domestique : deux cas contrastés de réappropriation forestière en Côte-d'Ivoire et Tanzanie

François VERDEAUX
Ird
32, avenue Henri-Varagnat
93143 Bondy Cedex
France

Se gardant d'une vision réductrice et négative des phénomènes de conversion agricole qui affectent les régions forestières tropicales, l'auteur montre, à partir de deux exemples – agriculture arbustive en Côte-d'Ivoire et jardins agroforestiers en Tanzanie –, comment se construit un nouvel écosystème qui s'inscrit dans la durée, en référence à la forêt, et s'avère indissociable de recompositions sociales et politiques.



Champs de cultures annuelles (*shambas*) dans les basses terres. Kilimanjaro, Tanzanie.
Annual lowland crop fields (shambas). Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

RÉSUMÉ

DE LA FORÊT EN COMMUN À LA FORÊT DOMESTIQUE : DEUX CAS CONTRASTÉS DE RÉAPPROPRIATION FORESTIÈRE EN CÔTE-D'IVOIRE ET TANZANIE

Le phénomène de conversion à l'agriculture arbustive de la zone forestière ivoirienne et le développement d'un couvert continu de jardins agroforestiers complexes sur les basses pentes du mont Kilimanjaro, en Tanzanie, semblent des exemples opposés de traitement du couvert forestier. Dans les deux cas, pourtant, les processus de conversion ont consisté en un double mouvement de déconstruction puis de reconstruction d'un écosystème dont le caractère forestier, plus ou moins marqué, ne s'affirme qu'avec le temps. On assiste dans les deux cas à une réappropriation pour de nouveaux usages des espaces, ressources et services forestiers. Ces reconfigurations du milieu s'avèrent indissociables de recompositions sociales. La réappropriation par les planteurs ivoiriens de forêts confisquées par l'administration coloniale est la traduction pratique d'une réorganisation « indigène » autour d'un nouveau système productif. En Tanzanie, les Chagga ont substitué un continuum de jardins agroforestiers à une mosaïque de jardins bananiers et de forêts secondaires, système tendant à minimiser l'intervention humaine dans la reproduction de ses capacités agro-écologiques. Son déploiement s'est en outre opéré dans la sphère domestique au détriment des espaces contrôlés par les chefs politiques. La recherche d'une certaine résilience de l'agro-écosystème est concomitante de la pérennisation d'une nouvelle donne sociale et politique. Enfin, si elles ne sont plus communes, les agroforêts reconstruites n'en deviennent pas pour autant des biens privés. Elles sont pensées et pratiquées comme une catégorie intermédiaire que l'on propose d'appeler « domestique ».

Mots-clés : conversion forestière, forêt, appropriation, ressource terre, résilience, reproduction sociale, domestique.

ABSTRACT

FROM FOREST COMMONS TO DOMESTICATED FORESTS: REAPPROPRIATING FOREST LANDS IN CÔTE-D'IVOIRE AND TANZANIA

The conversion of Côte-d'Ivoire's forests into cocoa and coffee plantations and the development of continuous plant cover in the form of complex agroforest orchards on the lower slopes of Mount Kilimanjaro in Tanzania are examples of two very different ways of managing forest cover. Yet in both cases, the conversion processes involved successive deconstruction and reconstruction of an ecosystem whose woodland character only becomes evident over time. In both cases, there has been a reappropriation of forest areas, resources and services. The emergence of these new environmental patterns is inseparable from changes in social patterns. The reappropriation by Ivorian farmers of forests that were confiscated by the colonial government is a practical example of "indigenous" reorganisation around a new system of production. In Tanzania, the Chagga have replaced the previous patchwork of banana plantations and secondary forest with a continuous system of agroforest orchards, which tends to minimise the need for human intervention to reproduce the system's agro-ecological potential. Moreover, the system has developed within the domestic sphere to the detriment of areas under the control of political leaders. Efforts to achieve a more resilient agro-ecosystem have been concomitant with the establishment of a new and enduring social and political order. Finally, although they are no longer common property, reconstructed agroforests have not become private assets. They are thought of and used as land of an intermediate kind we have called "domestic".

Keywords: forest conversion, forest, appropriation, land resource, resilience, social reproduction, domestic.

RESUMEN

DEL BOSQUE COMUNAL AL BOSQUE DOMÉSTICO: DOS CASOS DIFERENTES DE REAPROPIACIÓN FORESTAL EN CÔTE-D'IVOIRE Y TANZANIA

El fenómeno de conversión a la agricultura arbustiva de la zona forestal de Côte-d'Ivoire y el desarrollo de una cubierta continua de huertos agroforestales complejos en las laderas bajas del monte Kilimanjaro, en Tanzania, parecen ejemplos opuestos del tratamiento de la cubierta forestal. En ambos casos, no obstante, los procesos de conversión consistieron en un doble movimiento de deconstrucción y reconstrucción de un ecosistema cuyo carácter forestal, más o menos acentuado, sólo se confirma con el tiempo. Se asiste en los dos casos a una reapropiación, a nuevos usos de espacios, recursos y servicios forestales. Estas reconfiguraciones del medio son indissociables de las recomposiciones sociales. La reapropiación por los plantadores de Côte-d'Ivoire de bosques confiscados por la administración colonial es el reflejo práctico de una reorganización "indígena" en torno a un nuevo sistema productivo. En Tanzania, los Chagga sustituyeron un mosaico de huertos de banano y bosques secundarios por una serie continua de huertos agroforestales, un sistema que tiende a minimizar la intervención humana en la reproducción de sus capacidades agroecológicas. Además, su despliegue se efectuó en el ámbito doméstico en detrimento de los espacios controlados por los jefes políticos. La búsqueda de una determinada resiliencia del agro-ecosistema está asociada a la perpetuación de un nuevo reparto social y político. Por último, aunque ya no sean comunes, los agrobosques reconstruidos no se convierten en bienes privados. Están concebidos y trabajados como una categoría intermedia que proponemos denominar "bosque doméstico".

Palabras clave: conversión forestal, bosque, apropiación, recurso tierra, resiliencia, reproducción social, doméstico.

Introduction

Les phénomènes de conversion agricole ou agropastorale qui ont massivement affecté les régions forestières tropicales, principalement au cours de la seconde moitié du XX^e siècle, sont le plus souvent appréhendés à partir de leurs impacts globaux (biodiversité forestière et climat). Ils sont, en outre, significativement définis d'un terme négatif, celui de « déforestation ». Tout se passe comme si ce point de vue délibérément globalisateur ne pouvait fournir qu'une vision réductrice de la complexité et surtout de la diversité de ce qui, littéralement, se trame dans ce type de rapport entre sociétés humaines et forêt. Pourtant, même en gardant ce point de vue, la simplification ou la suppression des écosystèmes forestiers est un état ponctuel et transitoire qui ne constitue que l'un des deux moments des processus de conversion. Cette première phase ne présage en rien de ce qui va suivre, pas même du caractère non forestier du nouvel agro-écosystème mis en place. Comme le montrent les exemples indonésiens présentés dans ce même numéro (cf. G. Michon), des agroforêts directement et intentionnellement induites par l'action de



Exception ou préfiguration : un jardin multistrata isolé au milieu des champs ouverts des basses terres. Kilimanjaro, Tanzanie.

An exception or a hint of things to come? An isolated multilayer orchard in the middle of open fields in the lowlands. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.

l'homme sont, dans certains cas, substituées aux forêts spontanées. Dans d'autres, comme celui des Chaggas de Tanzanie présenté ici, la juxtaposition dans l'espace de jardins agroforestiers multistrates crée une zone écologique particulière en même temps qu'un espace, terminologiquement et socialement, distinct aussi bien des champs ouverts des basses terres que de l'éta-

gement strictement forestier qui lui succède en altitude. Même dans le cas ivoirien, dont le caractère agroforestier est moins marqué, les « plantations »¹, restent définies en référence à la « forêt » et sont distinguées des champs de cultures saisonnières, tant du point de vue de leur statut foncier que des catégories sociales et des formes de coopération de travail qui leur sont associées.

Les conversions forestières ne consistent forcément en un passage de la sylve au champ ni d'un point de vue écologique, ni de celui de la valeur et des usages sociaux que leur assignent respectivement les sociétés paysannes.

Les deux cas présentés successivement, celui de la Côte-d'Ivoire et celui du pays chagga en Tanzanie, illustrent en quoi les processus de « domestication » que constituent les conversions forestières n'intéressent pas seulement les plantes et les propriétés du donné naturel. Ils consistent, au moins, autant à organiser, par ajustements successifs et réciproques, la mise en compatibilité entre structure et temps sociaux, d'une part, propriétés et temps du milieu environnant, d'autre part.

Mosaïque jardins-champs sur les anciennes forêts sèches de la zone intermédiaire. Kilimanjaro, Tanzanie.

Mosaic of fields and orchards in the former dry forest areas of the intermediate zone. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.



¹ Le terme, d'origine française, de « plantation » est localement utilisé comme terme vernaculaire désignant l'espace planté en cultures commerciales pérennes (café, cacao, hévéa, palmier).



Cueilli par les femmes dans les basses terres, le fourrage est destiné aux bovins élevés en stabulation dans les jardins des hauts. Kilimandjaro, Tanzanie.
Fodder gathered in the lowlands by the women to feed cattle kept in upland orchards. Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

Ils illustrent chacun plus particulièrement l'une des faces d'un même processus de conversion forestière dont nous proposons la définition synthétique suivante :

- Du point de vue de l'impact sur le milieu, un mouvement de déconstruction, caractérisé par une simplification pouvant aller jusqu'à l'abolition de l'écosystème initial, suivi de la reconstruction d'un agro-écosystème nécessitant pour sa reproduction une intervention humaine qui peut à terme, comme dans l'exemple des jardins à damar d'Indonésie, devenir quasi inexistante. Caractéristique partagée à un degré moindre par les jardins agroforestiers chagga. Dans le cas ivoirien, la double stratégie d'optimisation de la valorisation du travail et de recherche de la rente agronomique « forêt » se rattache à cette tendance partagée à la minimisation de l'intervention humaine. Elle s'en distingue, en revanche, par la quasi-absence de pratiques de gestion de la fertilité des sols.

- La conversion consiste simultanément et indissociablement à redéfinir le rapport entre les sociétés et d'une part leur(s) territoire(s), d'autre part les ressources d'origine naturelle qu'elles y sélectionnent, introduisent

ou induisent (en particulier la prédominance, nouvelle sur ces espaces, de la ressource terre). On observe, enfin, dans les deux exemples comme dans bien d'autres, que cette redéfinition du rapport au milieu environnant est inséparable de son contexte social et politique. D'une part, elle est consécutive à l'intervention d'un pouvoir central affectant le statut des ressources et les modes d'accès à la forêt ; d'autre part, elle s'accompagne d'une recomposition des rapports sociaux et de l'organisation institutionnelle à l'échelle locale.

En s'attachant à cerner les similitudes et les différences entre les deux cas, nous mettrons l'accent, en conclusion, sur un caractère commun remarquable, qu'ils partagent en outre avec les exemples indonésiens. Dans les deux cas, les conversions forestières constituent aussi un passage de forêts sinon publiques au moins communes à des systèmes agroforestiers qui ne peuvent être qualifiés de privés. Les formations nouvelles qui gardent physiquement ou socio-symboliquement un caractère forestier relèvent d'un régime d'appropriation intermédiaire que nous proposons de qualifier de domestique.

Côte-d'Ivoire : réappropriation agricole de la forêt et sociétés de planteurs

Dans le cas de la Côte-d'Ivoire, on assiste, dans un premier temps, à une forte réduction de l'écosystème forestier pour y intégrer des cultures pérennes, café et/ou cacao, compatibles avec le maintien d'une partie du couvert forestier (ROUGERIE, 1957 ; GASTELLU, 1980). Les déboisements se font ensuite plus systématiques lorsque sont introduites des variétés améliorées de cacao, plus productives et dispensées d'ombrage. Des 12 millions d'hectares de forêt (compris dans une zone forestière de 15 millions d'hectares) évalués au début du siècle (CHEVALIER, 1909), il restait un peu plus de 3 millions d'hectares encore considérés comme forêt véritable par les experts forestiers au début des années 1990 (DCGTX, 1993). Il est intéressant de souligner pour notre propos que le botaniste qui effectue l'inventaire forestier susmentionné entre 1905 et 1907 considère que la moitié des forêts traversées sont des forêts secondaires plus ou moins récentes. Il arrive encore aujourd'hui qu'un village ou un lignage revendique un droit d'accès à des forêts classées au nom d'un usage agricole remontant à l'époque précoloniale. Anciennement défrichées mais temporairement cultivées, elles sont revendiquées comme patrimoine villageois ou lignager et non en tant que biens privés individuels. De façon complémentaire, les plantations sont représentées dans les classifications locales des espaces comme une catégorie particulière de forêts².

² Une classification que j'avais recueillie dans le sud-est du pays (pays nzima) en 1983 se trouve confirmée quinze ans plus tard pour la forêt de Monogaga, dans le sud-ouest (B. Roussel, comm. pers.). Les informateurs distinguent quatre catégories : la « forêt noire », jamais transformée de mémoire d'homme et refuge des génies ; la forêt anciennement cultivée, mais dont on ne sait plus par qui, et retournée à l'état spontané ; les plantations abandonnées, que le lignage de l'ancien planteur peut revendiquer ; enfin, la plantation en production, qui a un exploitant attiré.

L'intérêt du cas ivoirien est que cette conversion s'est effectuée sans discontinuer pendant près de soixante-dix ans, pour s'étendre à toute la zone forestière du pays et ce en suivant un même schéma sociologique et agrotechnique. Cette réappropriation du milieu et de l'espace forestiers est simultanément l'expression et le vecteur d'une double recomposition sociale : d'un côté, la conversion d'un espace confisqué par le colonisateur, au nom de son caractère forestier, en territoire des « planteurs indigènes », base sociologique du processus politique d'émancipation nationale ; de l'autre, des sociétés locales qui se restructurent principalement autour de cette réappropriation de la forêt pour de nouveaux usages (culture du cacao et du café).



Le paysage de parc arboré des basses terres *nuka*. Kilimandjaro, Tanzanie.
The tree savannah landscape of the nuka lowlands. Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

Du champ ouvert au jardin : la mosaïque de la zone intermédiaire. Kilimandjaro, Tanzanie.

*From open field to orchard:
a mosaic landscape in the intermediate zone. Kilimanjaro, Tanzania.*
Photo G. Michon.



À l'échelle nationale : la forêt comme ressource politique

Cet aspect ayant été longuement développé ailleurs (VERDEAUX, 1998, 1999), nous n'en donnerons ici que le rappel des grandes lignes.

Bien que l'exploitation du bois soit la plus ancienne et la plus permanente des productions de la zone forestière, la disparition physique de la forêt est imputable pour l'essentiel à sa conversion agricole par un petit paysannat de planteurs. C'est, en revanche, la façon dont l'État colonial s'est emparé de ces espaces et en a organisé la mise en valeur qui a induit un nouveau rapport à la forêt, matérialisé dans le processus de conversion agricole. En monopolisant le contrôle de l'accès à la forêt et à ses ressources, en décrétant l'incompatibilité et l'exclusion mutuelles entre exploitation du bois et agriculture, et en cantonnant les « indigènes » à la seconde activité pour laisser aux entreprises métropolitaines l'exploitation du bois, l'administration coloniale ne visait pas seulement à gérer rationnellement les ressources ligneuses. Elle faisait de la forêt le territoire d'inscription du rapport de force colonial. Il est donc peu étonnant que le dirigeant de l'État indépendant qui lui succède, et qui avait



Bananiers et arbres à ombrage (*Albizia*) séparés : jardin en préparation ou en reconstruction. Kilimandjaro, Tanzanie.
Banana and shade trees (Albizia) have been separated in this orchard, which is still being prepared or reconstructed. Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

d'abord été président du syndicat des planteurs, renverse définitivement ce rapport en encourageant, peu de temps après l'indépendance, la dernière phase de conversion forestière, celle ayant intéressé le quart sud-ouest du pays jusque-là voué de fait à l'exploitation du bois. Déforestation sans doute, mais au sens de suppression de l'une des manifestations du système colonial : la forêt interdite.

Au-delà de leur divergence dans le choix des productions et des catégories sociales privilégiées, les orientations du pouvoir colonial et celles du pouvoir indépendant présentent des points communs. La forêt a été, dans les deux cas, utilisée comme une ressource politique, indépendamment des ressources naturelles qu'elle contenait.

Passée la phase de pacification militaire (1908-1915), c'est à partir du contrôle de l'accès à la forêt et au nom de la protection des ressources ligneuses que le pouvoir colonial organise son administration effective du territoire : regroupement forcé des populations qui y étaient jusque-là dispersées, restrictions d'accès aux ressources forestières qui privent les hié-

rarques locaux de leur pouvoir d'allocation, enfin, incitation des sociétés locales à se reconvertir à l'agriculture arbustive. À l'inverse et de façon symétrique, le président Houphouët-Boigny établit définitivement son assise politique et son hégémonie sur le parti unique, à partir de 1964, en gérant politiquement la redistribution des ressources et surtout des rentes issues de l'exploitation de la région forestière : incitation à l'installation de nouveaux planteurs dans les forêts du sud-ouest ; relèvement des prix garantis aux producteurs ; attribution de chantiers d'exploitation forestière puis de quotas d'exportation à une clientèle politique ; enfin, gestion de la rente issue du cacao dont il contrôle la mise en marché.

Par ailleurs, dans les deux cas, la stricte ségrégation entre activités agricoles et exploitation forestière reste le paradigme de base. En continuant à exclure les paysans de tous droits et bénéfices sur les arbres, tout en les incitant à mettre en exploitation de nouvelles portions de forêt, l'État n'a fait qu'encourager la suppression par les planteurs de ce qui restait pour eux une non-ressource.

Recomposition des sociétés locales autour de la conversion agricole de la forêt

Bien qu'elles aient présenté d'est en ouest des différences notables d'organisation, les sociétés occupant la forêt ivoirienne avant l'ère coloniale avaient au moins deux points communs. Elles s'inscrivaient toutes dans des circuits d'échange entre la côte et les savanes du nord, fondés entre autres sur des produits forestiers non ligneux. Pour toutes, l'accès à la forêt et à ses ressources, y compris les portions défrichées pour l'agriculture itinérante, était médiatisé par des cultes à une grande variété de génies considérés comme les véritables propriétaires des lieux et comme les garants aussi bien du succès des récoltes que de l'abondance des ressources spontanées (DUCHESNE, 1995). Pour celles proches de la côte, le bois d'œuvre s'insère dans les circuits de traite dès la fin du XIX^e siècle et devient même la ressource dominante de 1910 à l'apparition concomitante, au tournant des années 1920 (KIPRE, 1985 ; VERDEAUX, 1997 ; VERDEAUX, ALPHA, 1999), de deux phénomènes : l'application effective de la législation forestière coloniale et le démarrage de l'agriculture de plantation. La culture du cacao et du café, encouragée jusque-là en vain par l'administration, va fournir l'occasion d'une conversion qui est autant celle, physique, de la forêt qu'une recomposition sociale des groupes qui s'en emparent sur des bases inédites.

Les fondements cosmologiques de ses systèmes d'usage et d'accès sapés par la domination écrasante du « pouvoir blanc », ses ressources confisquées (bois) ou devenues sans valeur (produits non ligneux), la forêt a dû être reconfigurée en fonction du mode d'usage qui s'inventait, l'agriculture arbustive.

Dans la plupart des cas, son appropriation a donné lieu à un bricolage idéologique et institutionnel de circonstance. De nombreux cas de figure se sont présentés selon les



Et au-delà, la forêt ? Non, la canopée des jardins. Kilimandjaro, Tanzanie.

Is that a forest over there? No, what looks like forest is the orchard canopy. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.

régions et les époques³. Même des ventes de plantations en production ont eu lieu dans certaines régions, bien que cette pratique soit prohibée et toujours fortement stigmatisée. On peut cependant ramener les modes d'accès à la terre de forêt à trois situations types.

Première situation type, la mise en culture par les autochtones des forêts, souvent secondaires, entourant les villages s'est opérée en ayant recours à une main-d'œuvre étrangère à la région. Les lignages se répartissent des trajets dans les forêts à partir desquels leurs membres établissent leurs plantations, chacun selon ses possibilités. À l'origine, la forêt, au sens de terre potentielle de plantation, est abondante. La taille des plantations n'est alors fonction que de la « force » de l'individu, selon une expression courante, soit, en pratique, de sa capacité à mobiliser de la main-d'œuvre. La plantation ainsi constituée reste en usufruit à son initiateur tout au long de sa vie puis devient un patrimoine transmis au sein du lignage, selon les règles d'héritage en vigueur. Il s'agit donc d'autant moins d'un bien privé que sa vente est en principe prohibée. Il arrive pourtant qu'elle soit mise en gage jusqu'au remboursement d'une dette. Les champs saisonniers de culture de tubercules ou de céréales s'opposent aux plantations de plantes pérennes sur deux points. Ils sont par excellence le domaine de production

des femmes, même si les hommes, époux ou frère, y assurent les opérations culturelles préliminaires, et ils peuvent être réalloués d'une année sur l'autre au sein du lignage en fonction des besoins. Contrairement à la plantation, ce type d'usage n'induit donc pas une appropriation exclusive et durable de la terre.

Deuxième situation, la cession par les villageois de portions de forêt à la main-d'œuvre allochtone. Elle s'opère le plus souvent dans la « forêt noire », plus éloignée et peu fréquentée. Elle constitue une rémunération différée du travail qui vise à s'attacher la main-d'œuvre, ainsi qu'une stratégie délibérée destinée à entretenir le flux migratoire. À nouveau, les plantations ainsi créées restent en usufruit à leur initiateur, sont transmissibles à sa descendance mais sont censées ne pas être vendues. Le droit sur la forêt qu'un villageois cède à un tiers est un droit qu'il s'est unilatéralement arrogé. Le coup de force peut en outre être découvert tardivement par les autres membres de la famille au fur et à mesure de leur avancée dans la forêt, à la recherche de nouvelles terres.

Enfin, troisième situation, l'appropriation de fait par des migrants venus d'autres régions (y compris d'autres régions de plantation) de portions de forêt le long des pistes, laissées par les exploitants forestiers dans les forêts très faiblement peu-

plées des régions enclavées du sud-ouest. Il s'agit d'une variante plus explicite du fait accompli, mais de même nature que dans les cas précédents et qui avait en outre été légitimée à l'avance par le slogan présidentiel de 1964 : « La terre appartient à celui qui la travaille ».

L'allocation de ce que nous appelons terre mais que les protagonistes ont toujours appelé forêt s'est donc effectuée principalement sur la base des rapports de force du moment. Les règles de son appropriation se sont inventées en même temps qu'elle émergeait en tant que ressource stratégique. Malgré cette quasi-absence de fondements idéologiques et institutionnels, quelques principes constants se dégagent des pratiques : fait accompli, la plantation arbustive vaut reconnaissance d'usage exclusif sur le périmètre qu'elle délimite ; la mise en culture annuelle et, *a fortiori*, le simple défrichement n'entraînent pas la reconnaissance d'un droit d'usage durable, cet attribut étant réservé aux seuls territoires mis en culture pérenne ; cette exclusivité n'est pas assimilable à une propriété privée. Elle n'est pas conçue, au moins à l'origine, comme un bien strictement privé susceptible de libre disposition par son détenteur. Elle constitue un patrimoine transmissible dans le cadre lignager mais inaliénable.

³ On se réfère plus particulièrement aux études de cas suivantes : CHAUVEAU et RICHARD (1983) pour la région centre-ouest ; une note de synthèse non publiée de RICHARD (2003), *Systèmes de cultures et contrats agraires dans trois villages de la région d'Abengourou*, pour le sud-est ; VERDEAUX (1994) pour la région lagunaire ; enfin, la synthèse des travaux de SCHWARTZ (1993) pour le sud-ouest.



Sans commentaire : les déséquilibres de la division sexuelle des tâches ironiquement soulignés par une Ong locale. Kilimandjaro, Tanzanie.
No comment: the imbalance of the division of labour between the sexes is ironically underlined by a local Ong. Kilimanjaro, Tanzania.
 Photo G. Michon.

Les jardins multistrates des Chaggas (Kilimandjaro)

Les jardins de case des Chaggas sur les pentes sud et est du Kilimandjaro, en Tanzanie, sont un exemple connu de système agroforestier. Ils ont ici l'intérêt d'illustrer plus particulièrement deux points :

- Cette forme de conversion ne se limite pas à la simplification ou à l'abolition de l'écosystème forestier. Il s'agit d'un processus de longue durée dont la phase post-pionnière a consisté en la reconstruction d'un système agro-écologique d'une grande diversité végétale. En l'occurrence, les jardins chagga constituent un système intermédiaire ou encore agroforestier associant ressources et fonctions forestières à des pratiques agricoles *stricto sensu*.

- Le phénomène de conversion du milieu y répond à la fois à une rationalité agrotechnique et à un remodelage des rapports de pouvoir au sein de la société. Il semble, en effet, que dans le cas des Chaggas la reconstruction de type intermédiaire présente une caractéristique nouvelle. Le rôle dévolu aux espèces pérennes, en particulier aux arbres, dans la recherche d'un certain degré de résilience ou au moins une tendance à la minimisation de l'intervention de l'homme dans la reproduction de l'agro-écosystème font de ce dernier un vecteur de la reproduction sociale. C'est ce que manifestent en particulier les modes de transmission qui lui sont associés.



Mosaïque bosquets de bananiers-jachères forestières dans la zone intermédiaire : la structure la plus proche des descriptions des paysages antérieurs à l'adoption du café. Kilimandjaro, Tanzanie.

A mosaic of banana clumps and forest fallows in the intermediate zone: this structure comes closest to descriptions of landscapes before coffee cultivation.
 Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.

Caractérisation des jardins agroforestiers

D'un point de vue agro-écologique, le jardin est composé d'au moins quatre strates (grands arbres, bananiers, caféiers, tubercules), toutes les ressources végétales étant complantées sur la même parcelle. Du bétail, surtout bovin, élevé en stabulation fournit la fumure pour le café et les bananes principalement. Les arbres fournissent des produits (bois, fruits, produits médicinaux, fourrage) et des services agro-écologiques (ombre, humidité et enrichissement du sol, régulation des flux d'eau souterraine, fonction anti-érosion).

D'un point de vue socio-technique, les arbres ne nécessitent qu'un apport minime en travail, pour l'essentiel lors de la récolte. Compte tenu du temps de croissance des arbres, un jardin n'est « mature » qu'après une trentaine d'années. L'entité jardin est désignée par le terme *kihamba*. Outre les caractéristiques agro-écologiques susmentionnées et altitudinales – dans les hautes terres –, le terme connote un statut foncier : un *kihamba* est un jardin qui a été hérité au moins une fois. Il devient alors patrimoine lignager donc inaliénable, contrairement à un espace cultivé *shamba*, consacré aux cultures annuelles, généralement dans les terres basses, dont celui qui l'a acquis ou en a hérité peut disposer librement.

Historique du système jardin

À la fin du XIX^e siècle, l'occupation et l'usage des terres sont étroitement liés aux structures politiques et sociales. Les nombreuses chefferies occupent des bandes territoriales parallèles s'étageant de 1 800 m d'altitude aux plaines de piedmont situées aux environs de 750 m. Au sein de chacune de ces bandes, l'occupation et l'usage des terres sont identiques.

Seules les terres hautes (*m'nden*), entre 1 300 m et 1 800 m, sont habitées. On y trouve une mosaïque composée de jardins et de terres totalement ou partiellement défrichées. Les premiers se caractérisent, outre la présence d'habitations, par des associations de bosquets de bananiers et de cultures de tubercules. Les secondes sont utilisées pour la collecte de bois et de fourrage arboricole ou pour certaines cultures annuelles, ainsi que comme pâturages journaliers pour le bétail conservé sur les exploitations. Les jardins (*kihamba* ; plur. : *vihamba*) sont des patrimoines lignagers par opposition aux terres interstitielles utilisées pour les cultures saisonnières (*kishamba*), qui peuvent être redistribuées par les chefs (*mangi*) en fonction des demandes et moyennant prestations en nature (bière de banane et têtes de bétail), du moins tant qu'elles n'ont pas été transformées en jardins et héritées comme tels (MOORE, 1986).



D'une génération à l'autre : le *kihamba* est un patrimoine exclusivement transmissible. Kilimandjaro, Tanzanie.

A kihamba is a heritage that can only be transferred from one generation to the next. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.

Structure type d'un *kihamba* : taros, caféiers, bananiers et arbres à ombrage. Kilimandjaro, Tanzanie.

Typical structure of a kihamba: taro, coffee and banana cops under shade trees. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.

Un jardin en formation : taros, caféiers, bananiers et jeunes arbres en second plan. Kilimandjaro, Tanzanie.

An orchard becoming established: taro, coffee and banana crops with young shade trees in the background. Kilimanjaro, Tanzania.

Photo G. Michon.



En contrebas de cette zone, les basses terres (*nuka*) sont entièrement sous le contrôle des chefs, qui en allouent annuellement une partie pour les cultures céréalières de sorgho mais surtout d'éleusine (*m'bégué*). Cette céréale est un ingrédient essentiel pour la fabrication de la bière de banane, laquelle porte le même nom. Les plaines constituent des zones de pâturage pour les grands troupeaux capitalisés par les chefs et certains de leurs proches. L'accumulation de richesse se fait alors à travers ces troupeaux. Les têtes de bétail, bovins ou caprins, sont les unités de mesure pour les échanges intrarégionaux (MOORE, 1986).

Introduit au début du siècle par les colons allemands, qui établissent de grandes plantations aux altitudes intermédiaires sur des terres achetées aux chefs chagga, le café n'est adopté par ces derniers qu'à partir de 1920, sous protectorat britannique. Il est introduit dans les jardins de type *kihamba*, auxquels sont alors systématiquement ajoutés les grands arbres d'ombrage, à bois d'œuvre ou de feu et à fourrage (*Albizia*, *Olea*, *Ficus* spp. principalement ; FERNANDES *et al.*, 1989) ainsi qu'une grande diversité d'autres pérennes à usage fourrage ou médicinal (GUIRAL, 2001). Les hautes terres *m'ndeni* sont progressivement couvertes de jardins dont l'aire d'expansion s'étend ensuite, à partir des années 1950, à une partie des anciennes basses terres *nuka* qui changent donc de statut.

Les jardins comme instrument de recomposition politique et sociale

La dimension politique des jardins

Au lieu d'être planté dans des champs spécifiques selon le modèle des plantations des colons, le café est complanté avec les bananiers uniquement dans les jardins *vihamba* ou dans des jardins habités, déjà alloués et destinés à devenir des *vihamba*. La pluviométrie explique la localisation en altitude de la culture du café. La saturation foncière de cette « ceinture café-banane », qui semble aujourd'hui être à l'origine de l'intensification de l'usage de l'espace de production, a été progressive. Elle n'explique en rien le choix initial du jardin *kihamba* pour cette culture dont les paysans pouvaient constater, quasi à domicile, que les colons pratiquaient la monoculture intensive (CHARLERY DE LA MASSELIÈRE, 1999).

Le *kihamba* à café est une innovation d'ordre au moins autant sociopolitique qu'agro-écologique. Ainsi associé à la seule sphère domestique et lignagère, le café échappe au contrôle des chefs. La richesse qui s'évaluait en bétail va progressivement se compter en monnaie et être générée par le café. Le contrôle du grand troupeau est remplacé par celui de la coopérative de vente du café.

Le développement des jardins agroforestiers correspond à la fin d'un système politique. Cette révolution est confirmée par le passage de certaines anciennes basses terres dans cette même sphère domestique-lignagère, au détriment du domaine de la chefferie, dans les années 1950.

Pérennisation du système jardin et patrimonialisation lignagère

Le fait qu'un jardin mature devienne patrimoine inaliénable dès qu'il a été hérité est à rapprocher des caractéristiques agro-écologiques des jardins. Hériter d'un *kihamba* mature, c'est hériter non seulement d'une terre mais aussi d'un système de production pérenne immédiatement opérationnel. Les informateurs sont explicites sur ce point. L'ajustement réciproque entre temps des composantes naturelles des jardins et temps sociaux semble donc relever d'un fondement pratique.

Cet ajustement consiste en une mise en congruence non seulement entre les durées des composantes ligneuses des jardins mais aussi entre durabilité d'un agro-écosystème productif et continuité intergénérationnelle. S'il y a bien contrôle collectif sur les espaces de production, le collectif, ici, n'est pas tant pensé au présent (l'ensemble des membres actuels du lignage) que dans la durée (les générations successives). Si on ajoute, enfin, qu'un jardin mature composé de vieux arbres est par ailleurs réputé être socialement valorisant et que cette valorisation correspond à la transmission le long des lignées aînées des plus vieux jardins, on s'aperçoit alors que ce qui se reproduit via la transmission des *vihamba* est au moins autant d'ordre socio-symbolique qu'agro-écologique.



Le jardin *kihamba* est aussi le lieu où s'enracinent les ancêtres. Kilimandjaro, Tanzanie. *Kihamba orchards are also the places where the ancestors have their roots. Kilimanjaro, Tanzania.* Photo G. Michon.

Conclusion

Pour s'en tenir à ces cas particuliers que sont les reconstructions forestières (agroforêts, jardins agroforestiers, plantations ivoiriennes) et en adoptant un point de vue anthropologique, ce passage consiste à combiner une sélection de composantes et de fonctions du donné naturel avec des propriétés socio-symboliques. Les secondes permettent, entre autres, de penser et d'instituer les modes d'allocation et d'usage des premières sans qu'on puisse pour autant établir une quelconque relation d'antériorité causale entre elles. Les conversions ne consistent donc pas seulement en une domestication de plantes initialement « sauvages », ni dans le passage d'une formation forestière « spontanée » à un couvert arboré sinon cultivé du moins suscité et entretenu. Les cas ivoirien et tanzanien pris en exemple illustrent, bien que de façon différente, cette double transformation. On assiste, d'un point de vue écologique, à la conversion d'une formation forestière en un système plus ou moins nettement agroforestier selon le cas, mais toujours fortement artificialisé. Simultanément, ce passage est aussi celui d'une forêt commune à un continuum d'entités discrètes et appropriées (jardins ou plantations) mais toujours pensées en référence à la forêt. On préfère qualifier ce nouvel espace de domestique⁴. En effet, si les discours et les pratiques le définissent par opposition au caractère public du milieu forestier antérieur, les unités d'exploitation qui le composent ne présentent pas tous les attributs d'espaces entièrement privés.

Par rapport aux modes d'usage antérieurs, la forêt domestique se caractérise par une plus forte exclusivité en matière d'accès aux ressources, allant de pair avec un degré accru d'artificialisation du milieu : sélection et mode de traitement des ressources, mais surtout introduction de techniques de facilitation et de contrôle de la reproduction du nouvel agro-écosystème. Il apparaît, au

Un jardin mature : les bananiers ne sont quasiment plus visibles. Kilimandjaro, Tanzanie.

A mature orchard: the banana trees have nearly vanished from sight. Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

Élevage en stabulation : un élément clef de la division sexuelle des tâches et de la gestion de la fertilité du sol. Le choix des caprins refléterait un moindre accès au fourrage herbacé des basses terres. Kilimandjaro, Tanzanie.
Livestock kept in domestic plots: a key factor in the division of labour between the sexes and in the management of soil fertility. Here, the goats probably indicate that access to the herbaceous fodder of the lowlands is difficult. Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.



moins dans l'idéologie⁵ qui soutend les discours et les pratiques des sociétés concernées, que c'est bien le fait (admis) de substituer un écosystème artificiellement contrôlé à un milieu spontané qui justifie ou induit une autre substitution. Celle d'un mode d'appropriation centré sur la terre à ce qui était auparavant un système d'accès et d'usage autour de ressources spontanées prises une à une. Ces dernières étaient en effet fondamentalement pensées et traitées en tant qu'éléments d'un milieu qui n'était commun que dans la mesure où personne n'en maîtrisait la reproduction. C'est à tout le moins ce que disent les représentations mystiques de ces milieux qui attribuent aux seules forces supranaturelles, figurées par les génies en Côte-d'Ivoire, la maîtrise de la fécondité du milieu. Les régulations d'accès et d'usage découlent toutes, idéologiquement, de cet axiome premier. Désormais, ces droits s'appliquent à l'intérieur de périmètres territoriaux fixes et attribués de façon exclusive.

Dans les exemples ivoirien et tanzanien comme, au demeurant, dans le cas indonésien, ce n'est pas tant le défrichement qui justifie le nouveau droit sur ce que nous appelons la terre, mais c'est davantage la maîtrise de la reproduction des ressources et du nouvel agro-écosystème induit qui entraîne l'introduction d'une ressource dominante, la terre, sur un espace où l'accès était jusque-là régulé produit par produit. Support de production, celle-ci est conçue comme un composite insécable de sol, d'étendue spatiale et de règles d'appropriation spécifiques.

Par ailleurs, à suivre les règles énoncées et les pratiques en la matière, cette exclusivité territoriale est reconstruite non à des individus mais aux chefs de catégories déterminées d'unités sociales élémentaires. Celles que nous qualifions précisément de domestiques, quelles qu'en soient les définitions locales. Dans tous les exemples, qu'ils soient forestiers ou agroforestiers, ces périmètres sont désignés d'un terme particulier (*kebun* en indo-

⁴ Le terme utilisé se réfère en partie à l'usage qu'en fait P. Descola dans son ouvrage *La nature domestique. Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar* (éditions de la Maison des sciences de l'homme, Paris, 1986). Il est surtout utilisé ici pour qualifier un mode de réappropriation des milieux forestiers qui s'inscrit mal dans l'opposition usuelle public-privé.

⁵ Au sens de la logique des représentations (Augé M., 1975. *Théorie des pouvoirs et idéologie*. France, Hermann, p. 120).

nésien, *kihamba* en chagga, plantation en Côte-d'Ivoire), qui les distingue des autres catégories d'espaces de production d'au moins trois points de vue. Celui de la sélection des plantes, principalement pérennes, et de leur traitement à l'unité. Celui de leur rôle social : à la fois lieu d'actualisation des rapports domestiques⁶ et système agro-technique privilégiant la minimisation de l'intervention humaine et, partant, la valorisation du temps de travail plutôt que la maximisation des rendements. Enfin, celui de leur mode d'accès et de transmission. En l'occurrence, les jardins agroforestiers chagga de Tanzanie, les agroforêts à damar des Krui de Sumatra et – à un degré formel moindre – les plantations paysannes ivoiriennes sont dotés d'un attribut social remarquable : une fois un périmètre transformé en jardin ou en plantation, il a vocation à être transmis comme patrimoine lignager et devient inaliénable. Les ensembles induits par la juxtaposition spatiale de ces jardins, qui, dans les cas indonésien et tanzanien, peuvent couvrir des dizaines de milliers d'hectares, ne peuvent donc pas être qualifiés de forêt « privée ». Ils relèvent plutôt d'une catégorie plus générale, celle de domestique, tout en étant d'un point de vue naturaliste des formations à caractère forestier.

⁶ Soit l'ensemble des rapports, en particulier de production, qui se nouent au sein des unités sociales élémentaires fondées sur des relations codifiées d'alliance et de filiation dans les cas chagga et indonésien, mais combinées aux relations à la main-d'œuvre allochtone dans le cas ivoirien.



Gobelets à boire la bière de banane (*mbégué*). Kilimanjaro, Tanzanie.
Gobelets for banana beer (mbégué). Kilimanjaro, Tanzania.
Photo G. Michon.

Références bibliographiques

Côte-d'Ivoire

CHAUVEAU J.-P., RICHARD J., 1983. Bodiba en Côte d'Ivoire : du terroir à l'État. Petite production paysanne et salariat agricole dans un village Gban. Paris, France, Orstom, coll. Atlas des structures agraires au Sud du Sahara, n° 19, 119 p.

CHEVALIER A., 1909. Première étude sur les bois de Côte d'Ivoire. Paris, France, A Chalanel.

DCGTX, 1993. Développement rural et préservation de l'environnement forestier. Enjeux et perspectives en zone forestière. République de Côte d'Ivoire, ministère de l'Agriculture et des Ressources animales, 139 p.

DUCHESNE V., 1995. Le culte des Boson et le Komian. Possession rituelle et définition religieuse du territoire chez les Anyi Morofoué (Côte d'Ivoire). Thèse de doctorat, univ. Paris X, 420 p.

GASTELLU J.-M., 1980. L'arbre ne cache pas la forêt ou : usus, fructus et abusus. Cahiers Orstom, série Sciences humaines, 17 (3-4) : 279-282.

KIPRE P., 1985. Villes de Côte d'Ivoire, 1893-1940. Abidjan, Côte-d'Ivoire, Les Nouvelles Éditions Africaines, tome 1, 238 p., tome 2, 290 p.

ROUGERIE G., 1957. Les pays agni du Sud-Est de la Côte d'Ivoire forestière. Études Éburnéennes, 7 : 7-213.

SCHWARTZ A., 1993. Sous-peuplement et développement dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire : cinq siècles d'histoire économique et sociale. Paris, France, Orstom, 490 p.

VERDEAUX F., 1994. Le contexte sociologique de la pêche lagunaire. In : Environnement et ressources aquatiques de Côte d'Ivoire. Tome II : Les milieux lagunaires. Paris, France, Orstom, p. 367-399.

VERDEAUX F., 1997. La filière bois à travers ses âges. Une coupe longitudinale dans l'économie politique de la zone forestière ivoirienne. In : Contamin B., Memel Fotê H. (éd.). Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements, recompositions. Paris, France, Karthala-Orstom, p. 265-290.

VERDEAUX F., 1998. Paradoxes et rationalités de la déforestation en Côte d'Ivoire. *Natures, Sciences, Sociétés*, 6 (1) : 26-35.

VERDEAUX F., ALPHA A., 1999. L'économie très politique d'une mise en valeur des ressources forestières : Côte d'Ivoire, 1900-1990. In : Verdeaux F. (éd.). La forêt monde en question. Autrepart (9) : 33-51.

Tanzanie

BART F., 1999. Up and down the mountain : the altitudinal zonation of Mount Kilimanjaro farming systems. In : Proceedings of the Mount Kilimanjaro : Land Use Environmental management, workshop, Nairobi, Kenya. Les Cahiers de l'Ifra, 16 : 87-88.

CHARLERY DE LA MASSELIÈRE B., 1999. The land patchwork : how the Wilson report dealt with the consequences of a separate development. In : Proceedings of the Mount Kilimanjaro : Land Use Environmental management, workshop, Nairobi, Kenya. Les Cahiers de l'Ifra, 16 : 34-40.

DEVENNE F., 1994. La caféiculture au Kilimanjaro (Tanzanie) : une affaire d'homme. In : Bart F., Charlery de la Masselière B., Calas B. (éd.). Caféiculture d'Afrique orientale. Territoires, enjeux et politiques. Paris, France, Karthala-Ifra, p. 217-267.

FERNANDES E. C. M., O'KTING'ATI A., MAGHEMBE J., 1989. The Chagga homegardens multistorey cropping system on Mount Kilimanjaro (Northern Tanzania). In : Nair P. K. R. (éd.). Agroforestry systems in the tropics. Dordrecht, Pays-Bas, Kluwer Academic Publishers, p. 309-332.

GUIRAL C., 2001. Dynamique d'utilisation de la terre et de gestion des ressources naturelles dans les jardins agroforestiers chagga, stratégies paysannes actuelles (Kilimanjaro, Tanzanie). Dea Aménagement, développement, environnement, univ. Orléans-centre Ird d'Orléans, département de géographie, 89 p.

MAKAUKI A., 2002. Land use and natural resource management dynamics of Embu (Mt Kenya) and Chagga (Mt Kilimanjaro) farmers project. Study site : Moshi rural district, Kilimanjaro, Tanzania. Report submitted to F. Verdeaux. Nairobi, Kenya, Icfra, 49 p.

MOORE S. F., 1986. Social facts and fabrication : « customary » law on Kilimanjaro 1880-1980. Cambridge, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 397 p.

Synopsis

FROM FOREST COMMONS TO DOMESTICATED FORESTS: REAPPROPRIATING FOREST LANDS IN CÔTE-D'IVOIRE AND TANZANIA

François VERDEAUX

The common denominator: a long-term view

The conversion of some 10 million hectares out of the 13 million hectares of Côte-d'Ivoire's initial forest cover into cocoa and coffee plantations, and the development of continuous system of agroforest orchards that almost entirely cover the lower eastern and southern slopes of Mount Kilimanjaro in Tanzania seem at first sight to reflect two very different ways of managing and using forest cover. On analysis, and despite the very different ecological and socio-historic contexts, there are interesting similarities in the two examples – which appeared at about the same time – in the way the logic of society and agro-technical rationality in converting a forest environment were combined. The common denominator in these conversion processes is the long-term view. First of all in the choice of permanent resources as the backbone of the two production systems – a permanence that is transcribed and continued in society, since the new object can only become a social “asset” insofar as it can be passed on down the generations. In both cases, this virtual obligation concerning transmission is made more specific and strengthened by a very explicit ban: once the asset has been transferred it becomes inalienable. Since the originator and heirs only enjoy the usufruct, the asset is clearly not considered as private property but as the inheritance of a clan. Finally, it is important to remember that in both cases, an entirely novel use of the forest environment is being invented in the course of the process. If the innovation is to endure, access regulations that are consistent with the other foundations of social organisation will need to be adopted or adapted.

Two milestones in forest conversion

Each of these examples more specifically illustrates one of the two milestones in the process of forest conversion. There is often confusion between these processes, which become visible after about thirty years, and their temporary consequence, which is the state of “deforestation”. What is meant by forest conversion is a dual process where a forest ecosystem is first deconstructed (different degrees of ecosystem simplification), then reconstructed into an agro-ecosystem whose more or less obvious woodland character only becomes evident over time.

In both cases, the social and political dimension is consubstantial to the process. Although it is not purely social and political, these dimensions are what give the process meaning and allow it to be seen for what it is: a permanent and reciprocal adjustment between a society and the configurations of resources of natural origin that the society selects, introduces or induces (from the soil) and which we call agro-ecosystems. Any conversion simultaneously and inseparably involves the reappropriation by new or redefined social categories for new uses of forest ecosystem areas, resources and services. In both Côte-d'Ivoire and Tanzania, these new patterns in the relationships between local societies and their environment were concomitant with profound social, cultural, political and religious change.

Reconstruction and reappropriation: “domestic” forests

Ivorian growers reappropriated forests that had been decreed by the colonial government as belonging in their entirety to the public domain. They did so by removing trees which they were effectively barred from using, thus recovering areas that had been confiscated by the authorities to hand over to logging companies. Local societies were thus reconstructed around cocoa and coffee plantations. The new way of using their forests brought a new resource to light – the soil itself. From the point of view of the growers, these cocoa and coffee plantations are still a kind of forest.

The case of the Chagga illustrates the next stage in forest conversion. The agroforest orchards that can be seen today on the southern and south-western slopes of the Kilimanjaro range were established in the 1920s, when the Chagga began to grow coffee. The multi-layer cropping system associating shade trees, banana trees, coffee bushes and tuber crops is not only remarkable from the agro-ecological point of view. It is an entirely artificial system based on perennial plants that recreate the agro-ecological forest services that effectively minimise the labour required to maintain agro-ecological production capacities. The system has developed exclusively in the domestic sphere, where powers of allocation were held by the village chiefs or *mangi*, to the detriment of the public domain. Once an orchard is physically established and inherited, it no longer comes under the powers of the *mangi* and becomes inalienable. This is how a system of an apparently purely agro-technical nature also came to perpetuate a new social and political order, but in this case, unlike the example in Côte-d'Ivoire, the process was strictly confined to the Chagga society. The value given to mature orchards by society is partly accounted for by their agro-ecological qualities and by the fact that the oldest orchards are transferred along the line of the elder sons. This indicates that what is reproduced when the orchards are inherited is as much social as agro-ecological.

The association of perennial plants, their transfer down the generations and the inalienability of the accumulated heritage are the three points that are common not only to these two African examples but to Indonesian agroforest systems as well. Although they are no longer public or common property, agroforest systems reconstructed in this way are not private property either. We suggest that a forest heritage built up in this way should be described as “domestic forest”.